

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 8 septembre 2020 à 19 h 30**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2020

Etaient présents 13: - CHOISNEL Nicolas – DELFOUR Denis - DUCASSE Patrick – FERNANDEZ Loïc, GIRARD Aymeric, HAIR Alistair, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline – LAUNET Colette– LENSEIGNE Isabelle - PRETI Frédéric - SAVOCA Enrico - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 2 : BERTALOT Jean-Jacques - FUCHS Aurélie –

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 1 : FUCHS Aurélie donné à GIRARD Aymeric

Secrétaire de séance : Christine TRONGUET

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire,
- Règlement garderie,
- Délégué Osse, Auvignon,
- Parcelle Mr Guérin de Tourville,
- Adressage
- Défibrillateur,
- Divers.

36-2020 – DÉLÉGATION PERMANENTES CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nomenclature : 5.6 Elections- exercice mandats locaux

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 500 €;
 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;

Le maire rendra compte des décisions prises sur délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

37-2020 – DECISION MODIFICATIVE n°2

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du Trésor Public d'effectuer une décision modificative du budget (opérations d'ordre) afin de régulariser l'état de l'actif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement		Recettes investissement	
2115 (041) terrains bâtis	354.00	2112 (041) terrains bâtis	354.00
21311 (041) Hôtel de ville	53 759.00	21311 (041) Hôtel de ville	86.00
21312 (041) Bâtiments scolaires	64 394.00	21312 (041) Bâtiments scolaires	5 068.00
21316 (041) Equipement du cimetière	52 951.00	21318 (041) Autres bâtiments publics	404 793.00
21318 (041) Autres bâtiments publics	43 722.00	2135 (041) Installations générales	34 897.00
2132 (041) immeubles de rapport	212 279.00	2138 (041) Autres constructions	3 776.00
2151 (041) Réseaux de voirie	114 400.00	2152 (041) installations de voirie	25 031.00
21534 (041) Réseaux d'électrification	1 778.00	21538 (041) Autres réseaux	90 877.00
21538 (041) Autres réseaux	27 471.00	2158 (041) Autres installations	1 994.00
21571 (041) Matériel roulant	18 000.00	2182 (041) Matériel de transport	18 000.00
2168 (041) Autres collections	1 923.00	2184 (041) Mobilier	1 923.00
		2188 (041) Autres immobilisations	3 962.00
Total dépenses	591 031.00	Total recettes	591 031.00

DIVERS

- Demande de Mr Guérin de Tourville : Le conseil approuve la vente d'une petite surface bétonnée en trottoir attenant à la maison de Mr Guérin de Tourville et d'une superficie d'environ 15 m², un courrier sera adressé à Mr Guérin de Tourville. Les modalités de la vente seront étudiées et délibérées au prochain conseil municipal suite à la réponse du demandeur.
- Délégué Osse -Auvignon : Désignation d'Aymeric Girard.
- Commission affaires scolaires : mise en place d'un règlement intérieur de la garderie et d'une cotisation forfaitaire par jour à partir du 5 octobre 2020.
- Subventions annuelles : Le Conseil décide de verser intégralement les subventions aux associations votées au Budget Primitif même si les manifestations n'ont pu avoir lieu cette année.
- Travaux des scouts : remerciements à Patrick Ducasse et Enrico Savoca pour leur aide
- Commission travaux réunion le mardi 15 septembre 18 h.
- Commission adressage de la commune : réunion le mardi 15 septembre.
- Conseil Départemental : adresser un courrier pour signaler la détérioration du Pont.
- Inauguration musée Michel GOMA : 26 septembre à partir de 11h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 15.